

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
11277

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 30 MARS 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Gestion de la dette et de la trésorerie : compte-rendu des opérations réalisées en 2017 et délégation de pouvoir en matière de dette, de trésorerie et de placements.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le rapporteur général du budget, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La délibération n°48 du Conseil départemental du 31 mars 2017 a fixé les grands axes de la politique d'endettement du Département au titre de 2017, précisé la délégation de pouvoir accordée, à ce titre, par l'Assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental et prévu une information annuelle de l'Assemblée concernant les dispositions prises.

Dans ce cadre, les opérations suivantes, relatives à la trésorerie et à la dette, ont été conduites en 2017 :

- mobilisation d'emprunts (bancaires et obligataires) s'élevant à 114,7 M€:
 - . lancement d'une émission obligataire de 20 M€ le 1^{er} juin 2017, portant à 243 M€ le total des émissions réalisées dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de 500 M€ de la collectivité,
 - . mobilisation de 6 prêts contractés en 2016 auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un total de 94,7 M€ (deux prêts à taux zéro d'un montant total de 49,7 M€ et 4 prêts relatifs à la convention pluriannuelle de 187,5 M€ pour un total de 45 M€).
- souscription d'un prêt à taux zéro de 20 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (avec mobilisation en mars 2018),
- remboursement de 52,3 M€ de capital d'emprunt et paiement de 14,4 M€ d'intérêts (le remboursement anticipé d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse Française de Financement Local, pour un montant de 2,6 M€ a permis l'économie de 115 K€ de frais financiers),
- après consultation, renouvellement des lignes de trésorerie (une ligne de trésorerie ouverte auprès de la Société générale pour un montant de 49 M€ avec un taux Euribor 1 mois + 0,30 de marge bancaire contre une marge bancaire de 0,40/0,45 pour les précédentes lignes).

Au 01/01/2018, la situation financière du Département des Bouches-du-Rhône se caractérise par :

- un encours de dette de 790,2 M€ (727,9 M€ au 01/01/2017), avec un taux moyen de 1,81% (1,95% en 2016), et une répartition taux fixe/taux variable équilibrée (48,4%/51,6%), aucun produit n'étant considéré comme risqué,

- un taux d'endettement par habitant de 388 € (moyenne Départements millionnaires hors Paris au 31/12/2016 : 535 € Source : enquête La banque Postale - Novembre 2017),
- une solvabilité de 2,3 ans (2,5 ans au 31/12/2016 et 4 ans pour les Départements millionnaires hors Paris à cette même date. Source : enquête La banque Postale - Novembre 2017).

Sont joints en annexe un état détaillé de la dette au 01/01/2018 ainsi que sa répartition par type de taux et prêteur.

Les décisions de recourir à l'emprunt, d'effectuer des opérations de réaménagement de la dette et de marché, de recourir à des instruments de couverture de trésorerie et d'effectuer des placements relèvent de la compétence de l'Assemblée délibérante en vertu de l'article L.3212-4 du CGCT.

Dans un souci de simplification et de souplesse de gestion dans une matière requérant de la réactivité, l'Assemblée délibérante peut déléguer ses pouvoirs à l'exécutif départemental. L'article L.3211-2 du CGCT définit les modalités (périmètre concerné, conditions d'exercice) et le contenu de la délégation de pouvoir accordée par l'Assemblée délibérante à Madame la Présidente du Conseil départemental. En principe, l'organe délégataire reçoit délégation pour la durée de son mandat, cette durée ne pouvant dépasser la date à laquelle il est procédé au renouvellement de l'Assemblée départementale. Toutefois, le législateur conditionne la mise en oeuvre de cette délégation à la fixation de conditions financières dont la validité, liée à celle des marchés financiers, est relativement brève. C'est pourquoi la délégation de pouvoir proposée prendra fin le 15 avril 2019. Une information annuelle de l'Assemblée sera organisée, les opérations de gestion du risque de taux d'intérêt faisant l'objet, quant à elles, d'un compte-rendu à la plus proche réunion de l'Assemblée départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL